



SEMAINE 1 : APPRÉHENSION DES NOTIONS DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ

3 : LE PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL, LE GRAND LIVRE ET LA BALANCE

Le plan comptable général est une réglementation de normalisation comptable en France, édicté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il définit les règles comptables applicables aux structures domiciliées en France ainsi que la présentation de leurs comptes financiers, bilans, comptes de résultats, rapports et annexes. La grande majorité des établissements et services sociaux et médico-sociaux étant organisés sous forme associative, on prendra donc le modèle juridique de l'association comme exemple prioritaire. Le plan comptable général présente la liste des numéros de comptes à utiliser pour enregistrer les écritures comptables. C'est donc un standard de classification qui permet de classer "*tout ce qui rentre et tout ce qui sort au sein de l'association*" en termes de ressources et de dépenses.

Le plan comptable est divisé en 9 classes :

1. Classe 1 : compte de capitaux (capitaux propres, autres fonds propres emprunts et dettes assimilées)
2. Classe 2 : comptes d'immobilisations
3. Classe 3 : compte de stock et en-cours
4. Classe 4 : compte de tiers fournisseurs, clients
5. Classe 5 : comptes financiers banque, caisse, placements
6. Classe 6 : compte de charges
7. Classe 7 : compte de produits
8. Classe 8 : comptes spéciaux, contribution volontaire
9. Classe 9 : comptes analytiques (la classe 9 est rarement utilisée).

Journal :

Le livre journal appelé **journal** est un registre destiné à enregistrer au jour le jour, c'est-à-dire chronologiquement les opérations matérialisées par des pièces comptables.

Il existe 5 types de journal :

1. Il y a le **journal d'achat** (pour les fournisseurs),
2. le **journal de vente** (pour les clients),
3. le **journal de banque**,
4. le **journal de caisse**,
5. et le **journal d'opérations diverses** (pour pouvoir enregistrer les opérations de régulations et d'inventaires [nécessaire pour réaliser les amortissements et établir le stock]).

Le grand livre :

Le grand livre est un document comptable obligatoire regroupant tous les comptes de l'association qui figurent au journal. C'est l'ensemble des comptes de l'association avec toutes les écritures par compte. Les principaux grands livres sont les suivants : **le grand livre des clients**, **le grand livre des fournisseurs** et **le grand livre général** présentant tous les autres comptes (les immobilisations, les charges, les produits, ...).

Balance :

La balance est un état récapitulatif du grand livre qui présente les soldes de chaque compte du grand livre.

BALANCE					
N°	Intitulé des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
100	Capital souscrit		370		370
170	Emprunts subordonnés		20		20
231	Machines	80		80	
240	Mobilier et matériel de bureau	35		35	
241	Matériel Roulant	50		50	
340	Marchandises	130		130	
400	Clients	124		124	
440	Fournisseurs	63	183		120
550	Banque	110	46	64	
570	Caisse	40	27	13	
Totaux classes 1 à 5		632	646	496	510
601	Achats de fournitures	14		14	
604	Achats marchandises	51		51	
61202	SBD - Electricité	12		12	
61210	SBD - Téléphone	31		31	
700	Ventes marchandises		94		94
Totaux classes 6 & 7		108	94	108	94
Totaux généraux		740	740	604	604

La balance reprend l'ensemble des comptes ouverts lors d'un exercice comptable. Elle est très utilisée car elle permet d'obtenir une information rapide et synthétique des comptes d'une entité.

Elle sert à l'élaboration du bilan mais aussi à contrôler la déclaration de TVA. À savoir que celle-ci ne s'applique généralement pas pour les associations car elles bénéficient de l'exonération de droit commun sur le fondement de la règle des 4P (Produit, Public, Prix et Publicité) => la règle des 4P est une formule établie par l'administration fiscale pour savoir si une association est soumise ou non aux impôts commerciaux.

Pour conclure, la balance permet le contrôle de la comptabilité : c'est donc une aide fondamentale pour le compte de résultat.

